

© Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

Les Perspectives mondiales de la diversité biologique 5 (ISBN-9789292256913) sont une publication en libre accès, soumise aux conditions de la licence Creative Commons License Attribution-NonCommercial 3.0 Unported (CC BY-NC 3.0) (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/>). Le secrétariat conserve les droits d'auteur.

Les Perspectives mondiales de la diversité biologique 5 sont disponibles gratuitement en ligne : www.cbd.int/GBO5. Les utilisateurs peuvent télécharger, réutiliser, réimprimer, modifier, distribuer et/ou copier les textes, figures, graphiques et photos des Perspectives, sous réserve de mentionner la source originale.

Les appellations employées dans le présent rapport et la présentation des données qui y figurent ne sauraient être interprétées comme l'expression d'une quelconque opinion de la part du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ou quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Référence : Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2020) Perspectives mondiales de la diversité biologique 5 – Résumé à l'intention des décideurs. Montréal.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
World Trade Centre
413, rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9
Téléphone : 1 (514) 288 2220
Fax : 1 (514) 288 6588
E-mail : secretariat@cbd.int
Site Web : www.cbd.int

Mise en page et design : Em Dash Design www.emdashdesign.ca

Imprimé par l'OACI sur du papier sans chlore, fabriqué à partir de pâte à papier provenant de forêts gérées durablement et utilisant des encres végétales et des enduits à base d'eau.

La cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique a été élaborée par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique avec la participation de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et techniques et en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, des organisations et des représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et de réseaux scientifiques qui ont généreusement consacré leur temps, leur énergie et leur expertise à l'élaboration du document. Les remerciements et les références figurent dans la version complète du rapport. La réalisation des présentes Perspectives a été rendue possible grâce à des contributions financières du Canada, de l'Union européenne, du Japon et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord



Hans Veth on Unsplash



L'année dernière, les États Membres des Nations Unies ont préconisé la mise en place d'une décennie d'actions ambitieuses en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : Nous avons dix ans pour réaliser notre vision commune de mettre fin à la pauvreté, de préserver la planète et de construire un monde pacifique pour tous. Le renforcement de l'action menée pour sauvegarder et restaurer la biodiversité - le tissu vivant de notre planète et le fondement de la vie et de la prospérité des êtres vivants - est un élément essentiel de cet effort collectif.

António Guterres
Secrétaire général des Nations Unies



Nous savons comment agir, ce qui fonctionne et comment obtenir de bons résultats. En nous appuyant sur ce qui a déjà été réalisé et en plaçant la biodiversité au cœur de toutes nos politiques et décisions - y compris dans les plans de relance COVID-19 - nous pouvons garantir un meilleur avenir à nos sociétés et à la planète. Les présentes Perspectives constituent en ce sens un outil précieux pour que cette vision devienne réalité.

Inger Andersen

Secrétaire générale adjointe des Nations Unies
et Directrice exécutive du Programme des Nations unies pour l'environnement



Alors que nous élaborons un nouveau cadre mondial pour la biodiversité destiné à guider les actions des prochaines décennies, nous devons renouveler notre soutien en faveur de la vision adoptée à Nagoya en 2010, tout en reconnaissant qu'elle reste plus valable que jamais dans le cadre des aspirations plus larges énoncées dans les objectifs de développement durable. Elle demeure réalisable, à condition de réagir face aux preuves irréfutables dont nous disposons aujourd'hui concernant le changement transformateur à opérer.

Elizabeth Maruma Mrema

Secrétaire générale adjointe des Nations Unies
et Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique

La version complète des avant-propos figure dans la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique

APERÇU

L'humanité se trouve à la croisée des chemins pour ce qui est de l'héritage que nous souhaitons laisser aux générations futures. La biodiversité décline à un rythme sans précédent, et les pressions à l'origine de ce déclin s'intensifient. Aucun des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ne sera entièrement réalisé, ce qui menace à son tour la réalisation des objectifs de développement durable et entrave les efforts pour lutter contre les effets des changements climatiques. La pandémie de Covid-19 a davantage souligné l'importance du rapport entre les populations et la nature, et nous rappelle toutes les profondes conséquences pour notre bien-être et notre survie qui peuvent résulter de la perte constante de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes.

Malgré cela, les rapports fournis par les gouvernements nationaux, ainsi que d'autres sources d'information, révèlent des exemples de progrès qui, s'ils sont appliqués à une plus grande échelle, peuvent appuyer les changements transformateurs nécessaires en vue de réaliser la vision 2050 de vivre en harmonie avec la nature. Un certain nombre de transitions indiquant la voie à suivre vers le type de changements nécessaires sont déjà manifestes, bien que dans des domaines d'activité limités. Examiner la manière dont de telles transitions peuvent être reproduites et renforcées s'avèrera déterminant dans l'utilisation de la brève période de temps qui nous reste pour réaliser la vision collective de vivre en harmonie avec la nature.

La communauté internationale dispose d'options qui peuvent simultanément arrêter et, à terme, mettre

fin à la perte de biodiversité, limiter les changements climatiques et renforcer notre capacité de s'y adapter, et atteindre d'autres objectifs tels que l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Ces voies vers un avenir durable sont fondées sur la reconnaissance du fait que des mesures audacieuses et interdépendantes sont nécessaires sur plusieurs fronts, chacun étant nécessaire et aucun n'étant suffisant en soi. Cet ensemble de mesures se lit notamment comme suit : intensifier considérablement les efforts de conservation et de restauration de la biodiversité; aborder les changements climatiques de manière à limiter la hausse de la température mondiale sans engendrer de nouvelles pressions non intentionnelles sur la biodiversité; et transformer la manière dont nous produisons, consommons et négocions nos biens et services, tout particulièrement les aliments, qui dépendent de la biodiversité et qui ont des incidences sur cette dernière.

Comprendre les voies à suivre disponibles pour la réalisation de la vision 2050 nécessite l'examen de tous les multiples aspects de notre relation avec la nature et de l'importance que nous lui accordons. Les solutions doivent rechercher une approche intégrée qui aborde simultanément la conservation de la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes de la planète, la capacité de la nature d'offrir des avantages matériels aux sociétés humaines, et les connexions avec la nature, moins tangibles mais hautement valorisées, qui nous aident à définir nos identités, cultures et croyances.



INTRODUCTION

La stratégie convenue en 2010 visant à guider l'action mondiale au cours de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique 2011-2020 a reconnu la nécessité de lutter contre les causes sous-jacentes qui influencent les pressions directes sur la biodiversité. L'absence de prise en charge face à ces causes profondes de la perte de biodiversité avait été exposée dans la troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* comme étant l'un des facteurs ayant entraîné la non-réalisation du premier objectif mondial pour la biodiversité en 2010. S'inspirant de cette analyse, le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique a articulé les vingt Objectifs d'Aichi pour la biodiversité autour de cinq buts stratégiques, définissant des critères de repère pour les améliorations à apporter aux moteurs, aux pressions, à l'état de la biodiversité, aux avantages en découlant, et à la mise en œuvre des politiques et conditions habitantes.

Le Plan stratégique pour la biodiversité, formellement adopté par les gouvernements dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et approuvé par d'autres conventions relatives à la biodiversité, a été conçu en tant que cadre mondial pour tous les segments de la société, et son succès repose sur la mise en œuvre de réformes dans un grand nombre de secteurs et sur les parties prenantes dont les décisions et mesures ont une incidence sur la biodiversité.

L'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique mené à bien dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* en 2014 a conclu que bien que la majorité des indicateurs pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité avancent dans la bonne direction, à ce moment là, les progrès n'étaient pas suffisants pour permettre la réalisation des objectifs d'ici à 2020. La quatrième édition des *Perspectives* a formulé d'éventuelles mesures dans chacun des domaines cibles qui, si elles étaient adoptées, pourraient tout de même encore permettre la réalisation des buts et des objectifs du Plan stratégique.

La biodiversité est cruciale, tant pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 que pour l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptés en 2015. Par exemple,

environ un tiers des réductions nettes d'émissions de gaz à effet de serre nécessaires pour réaliser les objectifs de l'Accord de Paris pourraient provenir de « solutions fondées sur la nature ». Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ont été directement intégrés dans un grand nombre de cibles des Objectifs de développement durable (ODD). La biodiversité est explicitement mise en évidence dans les objectifs de développement durable 14 (La vie sous l'eau) et 15 (Vie terrestre), mais sous-tend également de nombreux autres objectifs de développement durable : par exemple, elle est un facteur clé pour la réalisation de la sécurité alimentaire et de l'amélioration de la nutrition (objectif 2) et l'accès à l'eau propre et l'assainissement (objectif 6). Tous les systèmes alimentaires dépendent de la biodiversité et d'un vaste éventail de services écosystémiques qui appuient la productivité agricole, par exemple par le biais de la pollinisation, de la lutte contre les ravageurs et de la fertilité des sols. Les écosystèmes sains sous-tendent aussi la qualité de l'eau et son approvisionnement, et protègent contre les dangers et les catastrophes liés à l'eau. La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité peuvent donc être considérées comme fondamentales à l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans le sens inverse, la réalisation des Objectifs de développement durable contribue à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Par exemple, certains ODD concernent les facteurs de perte de biodiversité tels que les changements climatiques (objectif 13), la pollution (objectifs 6, 12 et 14) et la surexploitation (objectifs 6, 12, 14 et 15). D'autres abordent la production et la consommation non durables, l'utilisation efficace des ressources naturelles et la réduction des déchets alimentaires (objectif 12). Les Objectifs de développement durable soutiennent aussi les conditions fondamentales pour lutter contre la perte de biodiversité en contribuant à développer les institutions et les ressources humaines nécessaires (objectifs 3, 4, 16), renforcer l'équité entre les sexes (objectif 5) et réduire les inégalités (objectif 10). Bien qu'il existe des compromis potentiels entre la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CBD) et la réalisation de certains des Objectifs de développement durable, ceux-ci peuvent être évités ou réduits au minimum par une prise de décisions équilibrée et intégrée.

PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE 2011-2020

Le résumé au niveau mondial des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité est fondé sur une série d'indicateurs, des études de cas et des évaluations (en particulier le rapport sur l'Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de l'IPBES) ainsi que les rapports nationaux présentés par les pays sur leur application de la CBD. Les rapports nationaux fournissent une richesse d'informations sur les mesures prises par les pays à l'échelle mondiale à l'appui de la conservation et de l'utilisation durables de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages. Cet ensemble de données offre une abondance d'informations sur les succès et les défis de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Au niveau mondial, aucun des 20 objectifs n'a été pleinement atteint, bien que six d'entre eux soient en partie réalisés (Objectifs 9, 11, 16, 17, 19 et 20). L'évaluation au niveau mondial examine les progrès accomplis dans la réalisation de 60 éléments des 20 objectifs. Seulement 7 de ces éléments ont été réalisés, bien que 38 indiquent des progrès. Treize éléments ne montrent aucun progrès ou s'éloignent de l'objectif. Les progrès accomplis dans la réalisation de deux éléments sont inconnus. Le tableau figurant sur les pages suivantes donne un aperçu des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Le tableau général des rapports nationaux établis par les pays montre des progrès, mais à des niveaux insuffisants dans l'ensemble pour réaliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. En moyenne, les pays déclarent que plus d'un tiers de tous les objectifs nationaux sont en voie d'être réalisés (34%) ou même dépassés (3%). En ce qui concerne une moitié des objectifs nationaux (51%), des progrès ont été accomplis, mais à un rythme insuffisant pour permettre aux objectifs d'être réalisés. Seulement 11% des pays déclarent qu'il n'y a eu aucun progrès significatif et 1% qu'ils s'éloignent de l'objectif. Cependant, l'alignement des objectifs nationaux sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité est plutôt faible en ce qui concerne la portée et le niveau d'ambition. Moins d'un quart (23%) des objectifs nationaux sont bien alignés sur les

Objectifs d'Aichi et seulement 10% de tous les objectifs nationaux sont semblables aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et sont en voie d'être réalisés. Les meilleurs progrès accomplis sont liés aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité 1, 11, 16, 17 et 19. Les informations contenues dans les rapports nationaux suggèrent l'existence de lacunes dans le niveau d'ambition des engagements des pays à réaliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité au niveau national et les mesures prises pour respecter ces engagements.

Les informations contenues dans les rapports nationaux concordent de manière générale avec une analyse basée sur des indicateurs effectuée au niveau mondial. Bien que les indicateurs relatifs aux politiques et aux mesures à l'appui de la biodiversité (réponses) montrent des tendances largement positives, les indicateurs relatifs aux facteurs de perte de biodiversité et à l'état actuel de la biodiversité elle-même montrent une aggravation importante des tendances.

Malgré le caractère limité des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, la présente édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* a documenté d'importants exemples de mesures prises à l'appui des buts et objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 qui ont produit d'excellents résultats. Dix domaines dans lesquels beaucoup de progrès ont été accomplis au cours des dix dernières années peuvent être mis en relief :

Causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique (But A):

- Près de 100 pays ont intégré les valeurs de la biodiversité dans les systèmes de comptabilité nationaux (Objectif 2).

Pressions directes exercées sur la diversité biologique (But B):

- Le taux de déforestation au niveau mondial a baissé d'un tiers comparé à la décennie précédente (Objectif 5).
- Lorsque de bonnes politiques de gestion des pêches ont été introduites (évaluations des stocks, limites de prise et application), l'abondance des stocks de poissons a été préservée ou reconstituée (Objectif 6).
- Il y a eu un nombre croissant de cas de réussites de l'élimination d'espèces exotiques envahissantes d'îles et de ciblage d'espèces et de voies d'introduction prioritaires, notamment par le biais d'accords internationaux, afin d'éviter les futures introductions (Objectif 9).



État de la diversité biologique (But C):

- On constate une importante expansion du domaine d'aires protégées, qui a augmenté entre 2000 et 2020 d'environ 10% à 15% dans les zones terrestres et d'environ 3% à 7% dans les zones marines. La protection des zones d'importance particulière pour la biodiversité (zones clés pour la biodiversité) a aussi augmenté de 29% à 43% pendant la même période (Objectif 11).
- Les récentes mesures de conservation ont notamment réduit le nombre d'extinctions grâce à un éventail de mesures, notamment les aires protégées, les restrictions de chasse et le contrôle des espèces exotiques envahissantes, ainsi qu'à la conservation *ex situ* et la réintroduction. Il est estimé que, sans ces mesures, les extinctions d'espèces d'oiseaux et de mammifères auraient été deux à quatre fois plus élevées (Objectif 12).


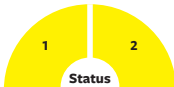

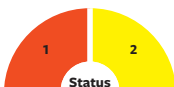
Mesures propres à renforcer la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 (But E):

- Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est entré en vigueur et est actuellement pleinement opérationnel dans au moins 87 pays et au niveau international (Objectif 16).
- Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ont été mis à jour conformément au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 par 170 pays, 87% des Parties à la CBD (Objectif 17).
- On constate une augmentation importante des données et informations sur la biodiversité à la disposition des citoyens, des chercheurs et des décideurs, y compris par le biais des travaux de la science citoyenne (Objectif 19).
- Les ressources financières disponibles pour la biodiversité par le biais des flux internationaux ont doublé (Objectif 20).

Les enseignements dégagés des expériences de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 au cours des dix dernières années contribuent à éclairer l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et à l'application de la Convention de manière plus générale. Ils comprennent notamment :

- La nécessité de redoubler d'efforts pour lutter contre les facteurs directs et indirects d'appauvrissement de la biodiversité, notamment au moyen d'approches de planification et de mise en œuvre intégrées et globales et d'une meilleure interaction entre les ministères, les secteurs économiques et la société en général.
- La nécessité de renforcer l'intégration des questions d'égalité des sexes, le rôle des peuples autochtones et des communautés locales, et l'engagement des parties prenantes.
- La nécessité de renforcer les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et les processus de planification connexes, y compris leur adoption comme instruments de politique à l'échelle de l'ensemble de l'administration.
- La nécessité d'objectifs et de cibles qui sont formulés dans un langage clair et simple, avec des éléments quantitatifs (c'est-à-dire selon des critères « SMART »).
- La nécessité de réduire les délais dans la planification et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et de justifier les délais inévitables dans la mise en œuvre.
- La nécessité d'augmenter le niveau d'ambition des engagements nationaux et d'assurer un examen régulier et efficace des activités nationales.
- La nécessité de l'apprentissage et de la gestion adaptative, en redoublant d'efforts pour faciliter la coopération technique et scientifique et pour comprendre les raisons pour lesquelles les mesures de politique sont efficaces ou non.
- La nécessité d'une plus grande attention à la mise en œuvre et d'un appui soutenu et ciblé aux pays.

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité¹

OBJECTIF D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ	ÉVALUATION DES PROGRÈS	RÉSUMÉ DES PROGRÈS
 <p>D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique (1) et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable (2)</p>		<p>Au cours de la dernière décennie, la proportion de personnes qui ont entendu parler de la biodiversité et qui comprennent le concept a augmenté. La compréhension de la biodiversité semble augmenter plus rapidement parmi les jeunes. Une enquête récente a suggéré que plus d'un tiers de la population des pays dotés de la plus grande diversité biologique est plus consciente de la valeur de la biodiversité et des mesures nécessaires à sa conservation et utilisation durable. Cet objectif n'a pas été réalisé (faible degré de confiance).</p>
 <p>D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification (2) nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté (1), et incorporés dans les comptes nationaux (3), selon que de besoin, et dans les systèmes de notification (4).</p>		<p>De nombreux pays citent des exemples d'incorporation de la biodiversité à divers processus de planification et de développement. On constate une tendance constante à la hausse de l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les comptes nationaux et les systèmes de notification par les pays. En même temps, il y a moins de signes que la biodiversité a réellement été intégrée dans la planification du développement et de la réduction de la pauvreté, comme l'exige l'objectif. Cet objectif n'a pas été réalisé (degré de confiance moyen).</p>
 <p>D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables (1), et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées (2), d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales</p>		<p>Dans l'ensemble, peu de progrès ont été accomplis au cours de la dernière décennie en ce qui concerne l'élimination, la réduction progressive ou la réforme des subventions ou autres incitations potentiellement néfastes pour la biodiversité, et le développement d'incitations positives pour sa conservation et son utilisation durable. Relativement peu de pays ont pris des mesures même pour identifier les incitations néfastes pour la biodiversité, et les subventions nuisibles l'emportent de loin sur les incitations positives dans des domaines tels que les pêches et le contrôle de la déforestation. Cet objectif n'a pas été réalisé (degré de confiance moyen).</p>

1. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et des éléments contenus dans leur libellé. Les progrès accomplis dans la réalisation de chaque élément sont représentés graphiquement dans le tableau par des demi-cercles. Chaque segment du demi-cercle représente un élément et le nombre de segments correspond au nombre indiqué entre parenthèses dans le libellé de chaque objectif. Le bleu indique que l'élément a été dépassé, le vert indique que l'élément a été réalisé ou est susceptible de l'être avant 2020, le jaune que des progrès ont été accomplis dans la réalisation de l'élément, mais qu'il n'a pas été réalisé, le rouge indique qu'il n'y a eu aucun changement important dans l'élément et le violet que les tendances s'éloignent de la réalisation de l'élément. Lorsque l'élément n'a pas pu être évalué, le segment est gris. Si un Objectif d'Aichi était entièrement réalisé, tous les segments seraient bleus ou verts. Un objectif est jugé en partie réalisé lorsqu'au moins un de ses éléments a été réalisé. Si aucun des éléments n'a été réalisé, l'Objectif d'Aichi est jugé non réalisé. Les degrés de confiance sont expliqués dans les notes en fin d'ouvrage auxquelles il est fait référence dans chaque résumé de l'objectif dans la partie II du rapport intégral.

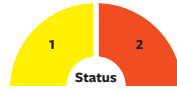
OBJECTIF D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉVALUATION DES PROGRÈS

RÉSUMÉ DES PROGRÈS



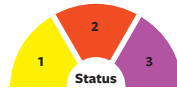
D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables (1), et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres (2).



Bien qu'un nombre croissant de gouvernements et d'entreprises élaborent des plans pour assurer une production et une consommation plus durables, ceux-ci ne sont pas mis en œuvre à une échelle qui élimine l'impact négatif des activités humaines qui nuisent au développement durable. Bien que les ressources naturelles soient utilisées de manière plus efficace, la demande globale de ressources continue d'augmenter et les incidences de leur utilisation demeurent par conséquent bien au-delà de limites écologiques sûres. **Cet objectif n'a pas été réalisé** (degré de confiance élevé).



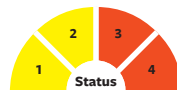
D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels (2), y compris les forêts (1), est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites (3).



Le rythme de déforestation récent a baissé par rapport à celui de la décennie précédente, mais seulement d'un tiers, et il se pourrait qu'il s'accroisse de nouveau dans certaines régions. L'appauvrissement, la dégradation et la fragmentation des habitats demeurent élevés dans les forêts et d'autres biomes, en particulier dans la plupart des écosystèmes riches en biodiversité des régions tropicales. Le déclin des zones de nature sauvage et des zones humides du monde se poursuit. La fragmentation des rivières demeure une menace grave pour la biodiversité de l'eau douce. **Cet objectif n'a pas été réalisé** (degré de confiance élevé).



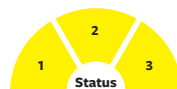
D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable (1), légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche est évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées (2), les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables (3), et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres (4).



Bien que des progrès importants aient été accomplis dans la réalisation de cet objectif dans certains pays et certaines régions, un tiers des stocks de poissons marins sont surpêchés, proportion plus élevée qu'il y a dix ans. De nombreuses pêcheries causent encore des niveaux non durables de prise accessoire d'espèces non ciblées et endommagent les habitats marins. **Cet objectif n'a pas été réalisé** (degré de confiance élevé).



D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture (1), l'aquaculture (2) et la sylviculture (3) sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.



Les efforts déployés pour promouvoir une agriculture, sylviculture et aquaculture durables ont connu une importante expansion au cours des dernières années, notamment dans le cadre d'approches agroécologiques dirigées par les agriculteurs. L'emploi d'engrais et de pesticides s'est stabilisé au niveau mondial, quoiqu'à des niveaux élevés. Malgré ces progrès, la biodiversité continue d'être en déclin dans les paysages utilisés pour la production d'aliments et de bois d'œuvre, et la production alimentaire et agricole demeure l'un des principaux facteurs d'appauvrissement de la biodiversité au niveau mondial. **Cet objectif n'a pas été réalisé** (degré de confiance élevé).

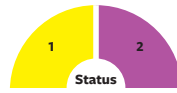
**OBJECTIF D'AICHI
POUR LA BIODIVERSITÉ**

**ÉVALUATION
DES PROGRÈS**

**RÉSUMÉ
DES PROGRÈS**



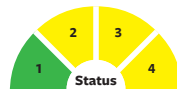
D'ici à 2020, la pollution (1), notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs (2), est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.



La pollution, y compris celle causée par un excès d'éléments nutritifs, les pesticides, les plastiques et autres déchets, continue d'être un facteur important de perte de biodiversité. Malgré les efforts croissants pour améliorer l'utilisation d'engrais, les niveaux d'éléments nutritifs continuent à avoir des effets néfastes sur la fonction des écosystèmes et la biodiversité. La pollution par le plastique s'accumule dans les océans, avec des effets très néfastes sur les écosystèmes marins et d'autres écosystèmes sur lesquels les conséquences de cette pollution sont encore largement inconnues. Les mesures prises dans un grand nombre de pays pour réduire au minimum les déchets de plastique n'ont pas été suffisantes pour diminuer cette source de pollution. **Cet objectif n'a pas été réalisé** (degré de confiance moyen).



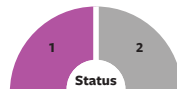
D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes (1) et les voies d'introduction (2) sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées (3) et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration (4), afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.



Au cours de la dernière décennie, des progrès notables ont été réalisés pour identifier et classer par ordre de priorité les espèces exotiques envahissantes en fonction du risque qu'elles présentent, ainsi que de la possibilité de les gérer. Le succès des programmes d'éradication des espèces exotiques envahissantes, en particulier des mammifères envahissants sur les îles, a profité aux espèces indigènes. Cependant, ces succès ne représentent qu'une faible proportion de toutes les occurrences d'espèces envahissantes. Il n'y a aucune preuve de ralentissement du nombre de nouvelles introductions d'espèces exotiques. **L'objectif est en partie réalisé** (degré de confiance moyen)



D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens (1) et les autres écosystèmes vulnérables (2) affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.



Plusieurs menaces continuent d'impacter les récifs coralliens et d'autres écosystèmes vulnérables affectés par les changements climatiques et l'acidification des océans. La surpêche, la pollution des nutriments et le développement côtier aggravent les effets du blanchissement des coraux. Parmi tous les groupes évalués, les coraux sont ceux dont le risque d'extinction augmente le plus rapidement. La couverture de coraux durs a considérablement diminué dans certaines régions et on observe une évolution vers des espèces de coraux moins aptes à supporter les divers habitats des récifs. D'autres écosystèmes, en particulier dans les montagnes et les régions polaires, ont subi les effets importants des changements climatiques, aggravés par d'autres pressions. **L'objectif n'a pas été atteint à la date prévue de 2015, et n'a pas été réalisé en 2020** (degré de confiance élevé)

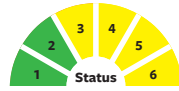
OBJECTIF D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉVALUATION DES PROGRÈS

RÉSUMÉ DES PROGRÈS



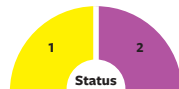
D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures (1) et 10% des zones marines et côtières (2), y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes (3), sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs (5) et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement (4) et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin (6).



La proportion des terres et des océans de la planète désignés comme aires protégées atteindra probablement les objectifs fixés pour 2020 et pourrait être dépassée si l'on tient compte d'autres mesures efficaces de conservation par zone et des futurs engagements nationaux. Toutefois, les progrès ont été plus modestes pour ce qui est de garantir que les aires protégées préservent les zones les plus importantes pour la biodiversité, qu'elles soient écologiquement représentatives, reliées entre elles ainsi qu'au paysage terrestre et marin au sens large et qu'elles soient gérées de manière équitable et efficace. **L'objectif est en partie réalisé** (degré de confiance élevé).



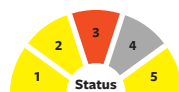
D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée (1) et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu (2).



En moyenne, les espèces continuent de se rapprocher de l'extinction. Cependant, le nombre d'extinctions d'oiseaux et de mammifères aurait probablement été au moins deux à quatre fois plus élevé sans les mesures de conservation prises au cours de la dernière décennie. Parmi les groupes taxonomiques bien évalués, près d'un quart (23,7 %) des espèces sont menacées d'extinction si les facteurs de perte de biodiversité ne sont pas réduits de manière drastique, avec un total estimé à un million d'espèces menacées dans tous les groupes. Les populations d'animaux sauvages ont chuté de plus des deux tiers depuis 1970, et continuent de décliner depuis 2010. **L'objectif n'a pas été réalisé** (degré de confiance élevé).



D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées (1), des animaux d'élevage et domestiques (2) et des parents pauvres (3), y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle (4), est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique (5).



La diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques, et des espèces sauvages apparentées, continue de s'éroder. Les espèces sauvages apparentées à d'importantes cultures vivrières sont mal représentées dans les banques de semences ex situ qui contribuent à garantir leur conservation, importante pour la sécurité alimentaire future. La proportion de races d'animaux d'élevage menacées d'extinction ou éteintes augmente, bien qu'à un rythme plus lent que les années précédentes, ce qui laisse penser que des progrès ont été réalisés pour empêcher le déclin des races traditionnelles. Les espèces sauvages apparentées aux oiseaux et mammifères d'élevage se rapprochent de l'extinction. **L'objectif n'a pas été réalisé** (degré de confiance moyen)

**OBJECTIF D'AICHI
POUR LA BIODIVERSITÉ**

**ÉVALUATION
DES PROGRÈS**

**RÉSUMÉ
DES PROGRÈS**



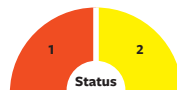
D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés (1), compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables (2).



La capacité des écosystèmes à fournir les services essentiels dont dépendent les sociétés continue de décliner, et par conséquent, la plupart des services écosystémiques (contributions de la nature aux populations) sont en déclin. En général, les communautés pauvres et vulnérables, ainsi que les femmes, sont touchées de manière disproportionnée par ce déclin. Les espèces de mammifères et d'oiseaux responsables de la pollinisation se rapprochent en moyenne de l'extinction, tout comme les espèces utilisées pour l'alimentation et la médecine. **L'objectif n'a pas été réalisé** (degré de confiance moyen).



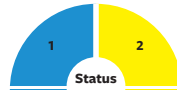
D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration (1), y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés (2), contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.



Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de restauration de 15 % des écosystèmes dégradés d'ici à 2020 sont limités. Néanmoins, des programmes de restauration ambitieux sont en cours ou proposés dans de nombreuses régions, avec la possibilité d'obtenir des gains significatifs en matière de résilience des écosystèmes et de préservation des stocks de carbone. **L'objectif n'a pas été réalisé** (degré de confiance moyen)



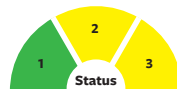
D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel (1), conformément à la législation nationale (2).



Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est entré en vigueur le 12 octobre 2014. En juillet 2020, 126 Parties à la CBD avaient ratifié le Prococle et 87 d'entre elles avaient mis en place de mesures nationales d'accès et de partage des avantages, et établi une autorité nationale compétente. Le Protocole peut être considéré opérationnel. **L'objectif est en partie réalisé** (degré de confiance élevé)



D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré (1) et adopté en tant qu'instrument de politique générale (2), et commencé à mettre en œuvre (3) une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.



À la date limite de décembre 2015 fixée dans cet objectif, 69 Parties avaient présenté une stratégie et un plan d'action national élaborés, révisé ou mis à jour après l'adoption du Plan stratégique. En outre 101 Parties ont depuis présenté leurs SPANB, de sorte que, en juillet 2020, 170 Parties avaient élaboré des SPANB conformément au Plan stratégique. Ceci représente 87% des Parties à la Convention. Cependant, la mesure dans laquelle ces SPANB ont été adoptés comme instruments de politique générale et sont mis en oeuvre de manière efficace et participative est variable. **Cet objectif est en partie réalisé** (degré de confiance élevé).

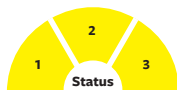
OBJECTIF D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉVALUATION DES PROGRÈS

RÉSUMÉ DES PROGRÈS



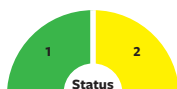
D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées (1), sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées (2) et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective (3) des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.



La reconnaissance de la valeur des connaissances traditionnelles et de l'utilisation coutumière durable dans les forums mondiaux sur les politiques et dans la communauté scientifique a augmenté. Cependant, malgré des progrès réalisés dans certains pays, peu d'informations sont disponibles indiquant que les connaissances traditionnelles et l'utilisation coutumière durable ont été largement respectées et/ou prises en compte dans la législation nationale relative à l'application de la Convention, ou sur la mesure dans laquelle les communautés autochtones et locales participent de manière effective aux processus associés. **Cet objectif n'a pas été réalisé** (faible degré de confiance).



D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées (1), largement partagées et transférées, et appliquées (2).



Des progrès notables ont été réalisés depuis 2010 dans la production, le partage et l'évaluation des connaissances et des données sur la biodiversité, l'agrégation de mégadonnées, les progrès de la modélisation et de l'intelligence artificielle ouvrant de nouvelles possibilités pour une meilleure compréhension de la biosphère. Toutefois, des déséquilibres majeurs subsistent en ce qui concerne la localisation et l'orientation taxonomique des études et du suivi. Il reste des carences en matière d'information sur les conséquences de la perte de biodiversité pour les populations, et l'application des connaissances sur la biodiversité dans la prise de décision est limitée. **Cet objectif est en partie réalisé** (degré de confiance moyen).



D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. (Objectifs spécifiques : (1) doubler les flux de ressources financières allouées à la biodiversité aux pays en développement ; (2) inclure la diversité biologique dans les priorités nationales et les plans de développement ; (3) faire rapport sur les dépenses, besoins, insuffisances, priorités de financement nationaux ; (4) élaborer des plans financiers nationaux et évaluer les nombreuses valeurs de la diversité biologique ; et (5) mobiliser des ressources financières nationales.)



On constate des augmentations des ressources financières intérieures allouées à la diversité biologique dans certains pays, les ressources demeurant en général constantes dans d'autres au cours de la dernière décennie. Les ressources financières allouées à la biodiversité par le biais des flux internationaux et l'aide publique au développement ont plus ou moins doublé. Cependant, lorsque toutes les sources de financement de la diversité biologique sont prises en compte, l'augmentation du financement de la biodiversité ne semble pas suffisant par rapport aux besoins. En outre, ces ressources sont submergées par l'appui donné à des activités qui sont néfastes pour la biodiversité (voir Objectif d'Aichi 3). Les progrès accomplis dans le recensement des besoins, des insuffisances et des priorités de financement et dans l'élaboration de plans financiers nationaux et dans l'évaluation des valeurs de la diversité biologique sont limités à seul un petit nombre de pays (voir Objectif d'Aichi 2). **Cet objectif a été en partie réalisé** (degré de confiance élevé).

PERSPECTIVES FUTURES

Si nous poursuivons notre parcours actuel, la biodiversité et les services qu'elle fournit continueront leur déclin, compromettant la réalisation des Objectifs de développement durable. Les scénarios du « statu quo » prévoient que cette tendance se poursuivra jusqu'en 2050 et au-delà, en conséquence des effets croissants du changement d'affectation des terres et de la mer, de la surexploitation, des changements climatiques, de la pollution et des espèces exotiques envahissantes. Ces pressions sont à leur tour entraînées par les modes de production et de consommation non durables, la croissance démographique et les développements technologiques. Le déclin prévu de la biodiversité touchera toutes les populations, mais il sera particulièrement nuisible pour les peuples autochtones et communautés locales, compte tenu de leur dépendance de la biodiversité pour leur bien-être.

Scénarios et voies à suivre vers 2050

Les données disponibles indiquent que malgré la non-réalisation des objectifs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, il n'est pas encore trop tard pour ralentir, arrêter, puis inverser les actuelles tendances alarmantes de la perte de biodiversité. Par ailleurs, les mesures requises pour opérer pleinement ce virage (ou « fléchir la courbe » du déclin de la biodiversité, comme disent d'aucuns) sont entièrement conformes, et constituent même des éléments cruciaux des buts et objectifs établis au titre de l'Accord de Paris sur le climat et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En résumé, la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité repose sur la combinaison des résultats suivants, chacun étant nécessaire mais aucun n'étant suffisant en soi :

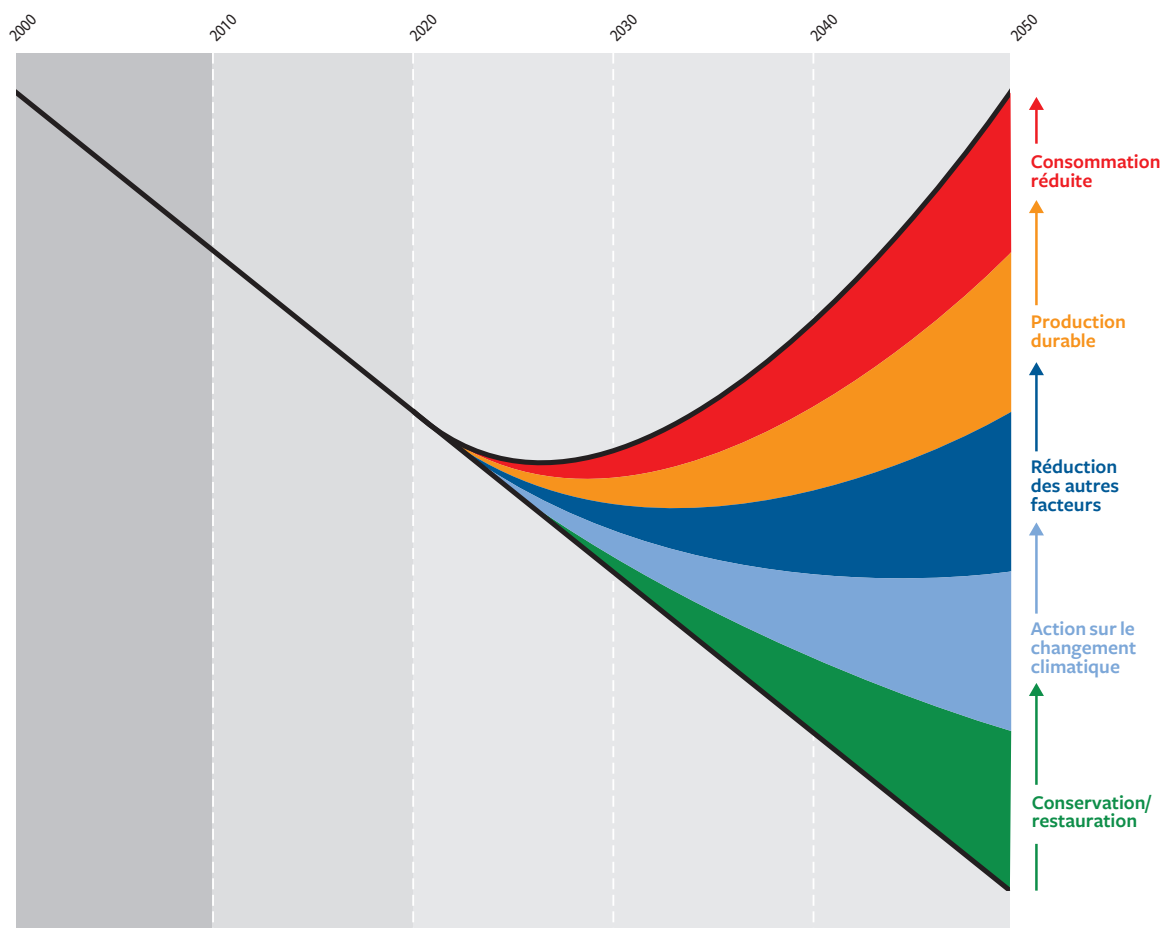
- Les efforts pour conserver et restaurer la biodiversité doivent être amplifiés à tous les niveaux au moyen d'approches qui dépendront du contexte local. Ces efforts doivent combiner des augmentations importantes de l'étendue et de l'efficacité d'aires protégées bien reliées et d'autres mesures de conservation effectives par zone, la restauration à grande échelle d'habitats dégradés, et des améliorations dans l'état de la nature des paysages agricoles et urbains ainsi que des plans d'eau intérieurs, des côtes et des océans;
- S'agissant des changements climatiques, les augmentations de température doivent être maintenues bien en deçà de 2 degrés centigrades, et plutôt

autour de 1,5 degrés centigrades, par rapport aux niveaux préindustriels ; sinon les impacts écraseront toutes les autres mesures prises à l'appui de la biodiversité. En cela, la conservation et la restauration des écosystèmes peuvent jouer un rôle considérable. De telles « solutions fondées sur la nature » peuvent également constituer un élément important de l'adaptation aux changements climatiques;

- Des mesures efficaces doivent être prises pour lutter contre les facteurs de pression restants causant la perte de biodiversité, y compris les espèces exotiques envahissantes, la pollution et l'exploitation non durable de la biodiversité, surtout dans les écosystèmes marins et d'eaux intérieures;
- Des changements transformateurs doivent avoir lieu dans la production de biens et de services, en particulier les denrées alimentaires. Cela signifie adopter des méthodes agricoles pouvant satisfaire la demande mondiale croissante tout en imposant moins d'incidences néfastes sur l'environnement, et réduire les pressions visant à convertir plus d'écosystèmes en terres agricoles productives;
- Des changements transformateurs sont également nécessaires pour limiter la nécessité d'accroître la production alimentaire en adoptant des régimes alimentaires plus sains et en réduisant le gaspillage alimentaire, ainsi que la consommation d'autres biens et services affectant la biodiversité, par exemple dans les domaines de la foresterie, de l'énergie et de l'approvisionnement en eau douce.

Tous ces domaines d'intervention dépendent de changements et d'innovations considérables, mis en œuvre dans des délais courts et en mobilisant un grand nombre d'acteurs à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société (voir les transitions décrites ci-dessous). Cependant, même les efforts les plus intensifs dans chacun de ces domaines ne réussiront pas à « fléchir la courbe » de la perte de biodiversité sans prendre en compte les autres domaines. Par exemple, les mesures de conservation et de restauration des écosystèmes les plus ambitieuses ne pourront pas lutter contre la perte de biodiversité et assurer la sécurité alimentaire sans que des mesures tout aussi ambitieuses ne soient prises pour augmenter de manière durable la productivité agricole et adopter des régimes alimentaires plus durables. Une combinaison de mesures dans tous les domaines rendra chacune d'elles plus facile à réaliser, en raison de leur complémentarité et de leurs synergies.

Ensemble de mesures visant à réduire la perte de biodiversité et à la restaurer



Les tendances de la biodiversité (mesures diverses, axe de gauche) sont en déclin et continueront à l'être, selon les prévisions des scénarios de maintien du «statu quo» (ligne des tendances). Divers domaines d'intervention pourraient réduire le rythme de déclin de la biodiversité et l'ensemble de mesures combinées pourrait mettre un terme au déclin et l'inverser («fléchir la courbe», et éventuellement entraîner des gains nets pour la biodiversité après 2030). Ces domaines d'intervention sont les suivants : 1) meilleure conservation et restauration des écosystèmes ; 2) atténuation des effets des changements climatiques ; 3) mesures pour lutter contre la pollution, les espèces exotiques envahissantes et la surexploitation ; 4) une production plus durable de biens et de services, en particulier les denrées alimentaires ; et 5) la réduction de la consommation, des déchets et du gaspillage. Cependant, aucun de ces domaines d'intervention ne peut à lui seul, ou en le combinant en partie avec d'autres domaines d'intervention, peut réduire la perte de biodiversité. En outre l'efficacité de chaque domaine d'intervention est accrue par les autres domaines (voir l'analyse dans la partie III du rapport intégral).

Il n'existe aucun parcours « idéal » vers la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité qui s'applique à égalité à toutes les régions et à toutes les circonstances. Dans les domaines essentiels de changement décrits ci-dessus, il y aura de nombreuses approches différentes adaptées aux circonstances et aux priorités locales. Par exemple, les mesures de conservation axées sur la protection de grandes surfaces de terres exclusivement pour la nature peuvent avoir le meilleur impact sur la survie des espèces terrestres, alors que des approches aussi

ambitieuses qui accordent la priorité à des paysages plus verts dans les environnements agricoles et urbains peuvent conduire à de plus grandes améliorations de certaines contributions de la nature aux populations. Le cadre adopté par la communauté mondiale doit être assez souple pour s'adapter à une diversité de circonstances et de valeurs, tout en reconnaissant les conséquences des résultats des différentes approches pour la biodiversité et les sociétés humaines.

TRANSITIONS VERS DES VOIES À SUIVRE DURABLES

Chacune des conditions nécessaires pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité nécessite l'abandon de la mentalité du statu quo dans un vaste éventail d'activités humaines. La nature et la forme d'un changement aussi transformateur peuvent d'ores et déjà être identifiées par le biais d'un ensemble de transitions en cours dans une mesure limitée, dans certains domaines clés. La cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* examine les promesses, les progrès et les perspectives des transitions interdépendantes suivantes, qui collectivement peuvent faire avancer nos sociétés vers une coexistence plus durable avec la nature.

Chacun de ces domaines de transition implique la reconnaissance de la valeur de la biodiversité et du renforcement ou de la restauration des fonctions des écosystèmes sur lesquels dépendent tous les aspects de l'activité humaine, ainsi que la reconnaissance et la réduction des effets néfastes des activités humaines sur la biodiversité. Un cercle vertueux est ainsi activé, réduisant la perte et la dégradation de la biodiversité, tout en améliorant le bien-être humain. Les transitions, qui sont énumérées ci-dessous, s'effectuent à diverses échelles et sont interdépendantes :



La transition relative aux **terres et forêts** : conserver les écosystèmes intacts, restaurer les écosystèmes, lutter contre la dégradation et l'inverser, et utiliser l'aménagement

du territoire au niveau des paysages pour éviter, réduire et atténuer le changement d'affectation des terres. Cette transition reconnaît la valeur essentielle d'habitats bien conservés pour la préservation de la biodiversité et la fourniture de services écosystémiques pour les populations, ainsi que la nécessité d'évoluer vers une situation où le maintien et l'amélioration de la sécurité alimentaire n'impliquent plus la conversion à grande échelle des forêts et d'autres écosystèmes ;



La transition à une utilisation durable de **l'eau douce** : adopter une approche intégrée garantissant le débit des cours d'eau indispensables pour la nature et les populations,

améliorer la qualité de l'eau, protéger les habitats critiques, contrôler les espèces exotiques envahissantes, et protéger la connectivité des écosystèmes afin de permettre la récupération des écosystèmes d'eau douce des montagnes aux côtes. Cette transition reconnaît l'importance de la biodiversité dans la préservation des multiples rôles que jouent les écosystèmes d'eau douce dans le soutien des sociétés humaines et des mécanismes naturels, notamment les liens avec les environnements terrestres, côtiers et marins ;



La transition à la **pêche et aux océans** durables : protéger et restaurer les écosystèmes marins et côtiers afin de garantir la durabilité et d'accroître la sécurité

alimentaire et les moyens de subsistance. Cette transition reconnaît la dépendance à long terme de la chaîne alimentaire et autres avantages marins à l'égard d'écosystèmes sains ;



La transition à **l'agriculture durable** : reconception des systèmes agricoles en utilisant des approches agroécologiques ou autres approches innovantes afin d'augmenter la

productivité tout en réduisant au minimum les effets néfastes sur la biodiversité. Cette transition reconnaît le rôle que jouent la biodiversité, y compris les pollinisateurs, les organismes de contrôle des nuisibles et des maladies, la biodiversité des sols, la diversité génétique et la diversité des paysages dans une agriculture qui utilise les terres, l'eau et les autres ressources de manière efficace ;



Liubov Ilchuk on Unsplash



La transition à des **systèmes alimentaires durables** : favorable aux régimes alimentaires durables et sains mettant l'accent sur une diversité d'aliments, principalement

à base de plantes, et une consommation plus modérée de viande et de poisson, ainsi qu'une réduction considérable des déchets et du gaspillage dans la chaîne alimentaire et la consommation. Cette transition reconnaît les bienfaits nutritionnels potentiels de la diversité des denrées et des systèmes alimentaires, ainsi que la nécessité de réduire les pressions de la demande à l'échelon mondial tout en assurant la sécurité alimentaire dans toutes ses dimensions ;



La transition à des **villes et une infrastructure durables** : déployer une « infrastructure verte » et donner une place à la nature dans le milieu bâti pour améliorer la santé

et la qualité de vie des citoyens et réduire l'empreinte écologique des villes et de l'infrastructure. Cette transition reconnaît la dépendance des communautés urbaines sur les écosystèmes qui fonctionnent bien pour soutenir la population humaine, dont la majorité vit dans des villes, les télécommunications entre les villes et les écosystèmes voisins et éloignés, ainsi que l'importance de la planification spatiale dans la réduction des effets néfastes sur la biodiversité de l'expansion urbaine, des routes et autre infrastructure ;



La transition à **l'action climatique durable** : adopter des solutions fondées sur la nature en éliminant rapidement l'utilisation des combustibles fossiles afin de réduire

l'ampleur des effets des changements climatiques tout en ayant des retombées positives sur la biodiversité et sur d'autres objectifs de développement durable. Cette transition reconnaît le rôle que joue la biodiversité dans le soutien de la capacité de la biosphère d'atténuer les effets des changements climatiques grâce au stockage et à la séquestration du carbone, et l'adaptation aux changements climatiques grâce à des écosystèmes résilients, ainsi que la nécessité de promouvoir l'énergie renouvelable tout en évitant les effets néfastes sur la biodiversité ;



La transition à l'action « **Un monde, une santé** » qui tient compte de la biodiversité : gérer les écosystèmes, y compris les écosystèmes agricoles et urbains, ainsi que l'utilisation de la faune et de la flore sauvages, dans le cadre

d'une approche intégrée, afin de promouvoir la santé des écosystèmes et des populations. Cette transition reconnaît toute la gamme de liens entre la biodiversité et tous les aspects de la santé humaine, et s'attaque aux facteurs de la perte de biodiversité, des risques de maladies et de la mauvaise santé.

Il existe déjà un certain nombre d'exemples naissants de telles transitions qui, s'ils sont amplifiés, reproduits, et appuyés par des mesures appliquées à l'ensemble de l'économie, pourraient étayer les changements transformateurs nécessaires pour réaliser la vision « Vivre en harmonie avec la nature » d'ici à 2050.

Une approche plus large de la durabilité nécessite une meilleure compréhension des nombreux facteurs qui peuvent influencer des changements fondamentaux au niveau des institutions, de la gouvernance, des valeurs et du comportement essentiels pour entraîner les transitions décrites dans la présente édition des *Perspectives*. L'Évaluation mondiale de l'IPBES a identifié huit points d'intervention stratégiques (décrits en détail dans la partie III du rapport intégral) et cinq points d'intervention stratégiques connexes – incitations et renforcement des capacités, coordination des divers secteurs et

compétences, action préventive, prise de décision adaptative, droit de l'environnement et application – qui peuvent être ciblés par les responsables du gouvernement, des entreprises, de la société civile et des milieux universitaires pour susciter des changements transformateurs vers un monde plus juste et plus durable.

Bien que de trouver des solutions qui abordent toutes les diverses valeurs que nous attribuons à la nature soit difficile, les avantages potentiels sont considérables. Au moment où les nations évaluent les moyens possibles de se remettre de la pandémie de COVID-19, une occasion unique se présente d'amorcer les changements transformateurs nécessaires à la réalisation de la Vision 2050 de vivre en harmonie avec la nature. De telles mesures mettraient la biodiversité sur la voie du rétablissement, réduiraient le risque de futures pandémies et offriraient un grand nombre d'avantages supplémentaires aux populations.



Eyoel Kahsay on Unsplash

